

Gestion du patrimoine foncier

Site de Serre de la Fare - Renouvellement convention SAFER Auvergne-Rhône-Alpes

L'Etablissement est propriétaire d'environ 175 ha de terres à vocation agricole situées sur les communes de Chadron, Solignac-sur-Loire, Le Brignon, Le Goudet et St Martin de Fugères dans le département de la Haute-Loire.

Depuis 2013 l'Etablissement confie à la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre d'une convention de gestion des biens agricoles, la gestion locative de ses biens : gestion des baux ruraux en cours d'exécution, conclusion et gestion de baux « SAFER ».

Dans ce cadre, les missions d'accompagnement suivantes sont réalisées par la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes :

- rédaction et suivi des baux ruraux (une quinzaine) et baux « SAFER » (une douzaine) conclus avec les exploitants agricoles,
- gestion des baux (calcul et perception des fermages et redevances, résiliations, MSA, etc.),
- accompagnement à la gestion du site.

La précédente convention étant arrivée à son terme il est proposé de reconduire la gestion actuelle par la signature d'une nouvelle convention pour une durée de 5 ans à compter de 2024, renouvelable une fois.

Le coût de cette gestion annuelle est fixé à 20 € HT par ha, soit un montant total d'environ 3 500 € par an.

A titre indicatif les fermages et redevances perçues par la SAFER pour le compte de l'Etablissement se sont élevés à environ 5 200 € en 2023.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.